

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

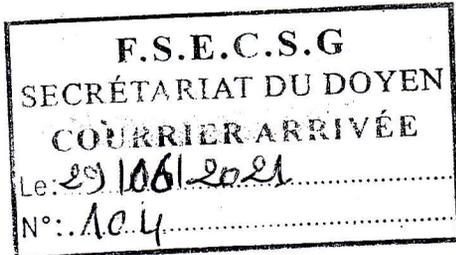
Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou



Vice Rectorat chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation

Réf : 078/VRFPDC/2021

Tizi-Ouzou, le 29 juin 2021



Madame la Doyenne, Messieurs les Doyens de faculté
UMMTO

Objet : Soutenances de master

Pour des raisons sanitaires et conformément aux propositions des équipes pédagogiques en application de l'article 8 de l'arrêté 055 du 21 janvier 2021 fixant les dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et de gestion pédagogiques, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période CoViD19 au titre de l'année universitaire 2020-2021, je vous informe que les soutenances des mémoires de fin de cycle doivent être organisées selon l'une des deux modalités suivantes :

- Évaluation du mémoire par le directeur de thèse et deux évaluateurs.
- Soutenance à huis clos pour les thèmes ou spécialités qui nécessitent une présentation (simulation, présentation de produit, expérimentation), et ce, en interdisant les collations.

Je vous prie de veiller au respect le plus strict de cette directive.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Recteur



Copie au Recteur